



Paris, le 25 avril 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Mobilités

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales CGT, UNSA, CFTD vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une Demande de Concertation Immédiate portant sur les sujets suivants :

- Les organisations du travail de type « petits collectifs » en IDF ou ses déclinaisons en Province se multiplient. Elles dégradent sans commune mesure le service aux usagers et pèsent sur les conditions de travail des cheminots. Nous réclamons l'arrêt de tels dispositifs et la mise en œuvre d'organisation permettant d'assurer le service tout en améliorant les conditions de travail ;
- Accès à toutes les tarifications, tous les produits et services pour l'ensemble des canaux de distribution (guichets, boutiques, CLD, RCAD...) ;
- L'arrêt de la précarisation des emplois, des métiers de l'exploitation par le biais de filialisations, d'externalisations de charges de travail, d'emplois de CDD et d'intérimaires ;
- La direction impose des formations par module en fonction de l'affectation des agents : nous demandons une formation identique et complète par métier quelle que soit l'Activité à laquelle l'agent est rattaché ;
- Formation systématique au poste de travail avant la prise de poste ;
- Recensement des besoins de Formation de chaque agent par la tenue systématique d'un Entretien Individuel de Formation (EIF) par an ;
- Arrêt du contrôle en civil pour tous les ASCT.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILLENSEGER

CFDT
Didier AUBERT